

# « Les labels sont là pour motiver la formation des jeunes »

Sylvain Binon, coordinateur des labels ACFF, nous parle des critères d'obtention et des avantages

**I**l y a deux ans et demi, l'Association des Clubs Francophones de Football créait un système de labels pour la qualité de la formation des jeunes. Le coordinateur de l'ACFF Sylvain Binon, alias « Monsieur label », nous explique les critères que doivent respecter les clubs pour avoir une, deux ou trois étoiles et évoque aussi les avantages qu'il y a en retour.

C'est la troisième saison que l'Association des Clubs Francophones de Football (ACFF) fonctionne, pour la formation des jeunes, avec un système de labels de qualité : une étoile étant le label de base, deux étoiles le label de qualité et trois étoiles le label d'excellence. « Nous avons lancé cela pour motiver les clubs à la formation des jeunes, les aider à se structurer et avoir une bonne gestion en interne », raconte Sylvain Binon, le coordinateur de ces labels qui ont de plus en plus de succès. « Ces labels améliorent l'image d'un club vers l'extérieur, pour les parents, mais aussi les sponsors. »

Cette saison, 356 clubs avaient au moins le label une étoile. La saison prochaine, ils seront 429, soit 73 de plus. « Ce système nous permet d'avoir un cadastre de la qualité de la formation en Belgique francophone et les labels interviennent dans le calcul du coefficient sportif qui établit un classement par province. »

En fait 75 % des clubs qui ont des jeunes so

bellis pas toire Pre ve que les avantages son nombreux Ceux l label peuvent accueillir ou participé à de proximité lieu de se retrou une salle à faire

passer un diapo, les formateurs de l'ACFF viennent directement dans les clubs, sur le terrain, montrer notamment les exercices à donner durant les entraînements. Les entraîneurs et dirigeants apprécient cela. »

Il faut aussi dire que sans étoile, un matricule ne peut avoir que des équipes d'âge en Régionaux. Un club deux ou trois étoiles pourra par contre avoir des Inter-provinciaux en U12 et 13, catégorie où il n'y a pas de classement. Il y a donc un intérêt sportif réel, mais également financier. « Avec le ministre des Sports, il avait été établi et voté au budget que pour cette saison, une étoile rapporte un subside de 1.000 euros, deux étoiles rapportent 5.000 euros alors qu'un club trois étoiles tou-

chera 10.000 euros. Ces montants sont néanmoins dépendants des volontés politiques futures. »

Sylvain Binon nous explique dans les grandes lignes les critères que les clubs doivent respecter pour avoir le label. « Pour les clubs une étoile, il faut, d'une part, avoir un responsable sportif possédant un diplôme de base d'aspirant

**« Une étoile rapporte un subside de 1.000 euros, deux étoiles rapportent 5.000 euros alors qu'un club trois étoiles touchera 10.000 euros »,**

Sylvain Binon

ainsi qu'un responsable administratif. Chaque entraîneur d'une équipe évoluant en Interprovinciaux ou en Provinciaux doit disposer lui aussi d'un diplôme de base. Au niveau administratif, il a plusieurs documents à remplir et il y a des chartes à signer et à respecter. L'organigramme de la formation doit nous être transmis, tout comme la grille horaire des entraînements. Les clubs doivent aussi respecter le protocole fair-play avant et après les matches. Les feuilles de matches électroniques doivent bien être encodées, même par un arbitre occasionnel et les do-

cuments d'identité doivent être présentés avant la rencontre. Tous les formats de jeu (3 contre 3, 5 contre 5...) doivent être appliqués alors que chaque joueur de U8 à U19 doit avoir au minimum 50 % de temps de jeu.»

Tout cela doit évidemment être

**Cette saison, 356 clubs avaient au moins le label une étoile. La saison prochaine, ils seront 429, soit 73 de plus**

appliqué par les clubs 2 et 3 étoiles pour qui les critères sont logiquement plus stricts. » Pour les 2 étoiles, le responsable sportif doit avoir le diplôme UEFA B mais le club doit aussi avoir au moins deux brevets C, deux brevets B et deux autres UEFA B ainsi qu'un entraîneur de gardien, mais sans

diplôme spécifique. Pour les trois étoiles, le responsable doit avoir le diplôme de RTFJ (responsable technique de la formation des jeunes) et avoir encore plus de formateurs diplômés. Néanmoins, pour les 2 et 3 étoiles, le label vaut pour deux ans et ils ne doivent avoir que la moitié de ces formateurs diplômés la première année », précise Binon. « Et,

dans le cadre du projet de Thomas Chatelle, chaque équipe évoluant en Provinciaux et Interprovinciaux doit être suivi par un « parent fair-play » qui doit être formé par un référent « vivons sport » lié à l'Adeps. Enfin, il y a aussi des choses à avoir en termes d'installations, les clubs marquent par exemple des points en fonction du nombre de terrains qu'il dispose. »

Certains diront que le cahier des charges à respecter est conséquent pour les petits clubs et que le jeu et les efforts à faire n'en valent peut-être pas la chandelle. « Il faut voir à long terme, ce label est le meilleur moyen d'augmenter la qualité de la formation. De plus, maintenant, nous arrivons au bout de la troisième année de ce système, une analyse de ces critères va être faite par rapport aux échos et retours qui nous viendront du terrain et il y aura une évolution. Par exemple, nous avons imposé l'année dernière aux clubs d'avoir un certain nombre d'arbitres en fonction du nombre d'équipes qu'ils ont mais c'était trop contraignant. Désormais, seuls les clubs 2 et 3 étoiles doivent au moins avoir, durant le cycle de deux ans, un candidat arbitre qui doit suivre les cours et devenir effectivement arbitre. »

Toutes les informations concernant ces labels se retrouvent sur le site de l'ACFF. « Il est important de souligner que les 429 clubs labellisés ont reçu leur étoile sur base de leur engagement à respecter les critères. Un staff de 40 vérificateurs passera durant la saison, à l'entraînement et en match, pour faire des contrôles mais aussi pour conseiller et orienter au mieux les clubs. » ●

VINCENT CHENOT

**Au contraire de Charleroi et Mouscron**

## Anderlecht et le Standard ne sont pas concernés

Pourquoi Anderlecht et le Standard n'ont-ils pas d'étoiles ? La question est légitime. La réponse est toute simple. Ces deux clubs boxent dans une autre catégorie que les labellisés et n'alignent donc pas d'équipes de jeunes au niveau relevant de l'ACFF. Sportivement, ils n'ont en effet pas d'intérêt à y évoluer. Financièrement, ils ne courent forcément pas derrière des subsides dont les montants ne représentent pas grand-chose pour eux. Par conséquent, leurs équipes non-élites peuvent du coup s'aligner au niveau provincial mais pas

au niveau interprovincial.

### TROIS ÉTOILES POUR MOUSCRON

A l'inverse, Mouscron et Charleroi ont décidé de souscrire aux normes de l'ACFF. L'Excel a trois étoiles. Le Sporting a récemment perdu sa troisième car il ne disposait pas d'un dirigeant ayant passé une formation requise mais devrait la récupérer officiellement le 15 avril sur base de sa défense en appel de ce vendredi. Finalement, les Zèbres se seraient bien passés de tout cela car ses équipes de petits et tout-petits sont en surclassement

dans leur région. Alain Decuyper, le directeur technique du centre de formation carolo, nous expliquait d'ailleurs ceci il y a quelques jours : « Les remous déclenchés suite à l'annonce de notre perte d'une étoile étaient complètement déplacés. Il est quand même bon de rappeler que nous sommes soumis à l'obtention, beaucoup plus drastique, d'une licence pro (plus la licence UEFA), que nous obtenons avec brio, ce qui nous permet d'être repris parmi les douze clubs élite 1A. »

MANU SALVÉ

## Dates, recours et procédures, voici le mode d'emploi

La liste des clubs labellisés que nous vous livrons ci-contre vaut pour la saison prochaine sur base de celle qui s'achève.

En effet, les labels sont octroyés à titre provisoire pour une saison (deux en fait pour les deux et trois étoiles) mais peuvent faire l'objet de rectifications en cas de manquement, ce qui est arrivé à Charleroi il y a quelques semaines.

Le Sporting avait, comme tous les autres clubs s'estimant lésés, jusqu'à ce mer-

credi pour faire appel, l'examen de l'appel ayant alors lieu ce vendredi.

### OFFICIALIZATION LE 15/4

Les clubs concernés ont été avertis par l'ACFF de sa décision dans la foulée mais rien ne sera officiellement communiqué avant le 15 avril car des évocations restent possibles.

C'est seulement ensuite que les subsides tant attendus pourront être débloqués... ●

M.S